

Mémoire prébudgétaire Budget du Québec 2026-2027

Présenté par l'Université du Québec dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2026-2027

5 novembre 2025

L'Université du Québec : une force de développement socioéconomique du Québec

L'Université du Québec (UQ), créée par l'État québécois durant la Révolution tranquille, contribue au développement économique, scientifique, social et culturel du Québec en assurant un accès à la formation et à la recherche universitaires en français sur l'ensemble du territoire. Ensemble, l'UQ — Siège social et ses 10 établissements accueillent près de 100 000 personnes étudiantes dans plus de 40 municipalités au Québec, ce qui fait de l'UQ la plus grande université francophone des Amériques.

Elle se distingue par ses initiatives mutualisées, telles que l'utilisation d'un progiciel de gestion unique pour tous ses établissements, un service d'internationalisation et une société immobilière qui assure le développement et la gestion de plusieurs résidences étudiantes. L'UQ pilote également des projets innovants comme le développement d'un environnement fédéré et interconnecté (DÉFI), un système d'aide à l'analyse des documents d'admission (SAADA) basé sur l'intelligence artificielle (IA) ainsi que la mise en place d'un programme réseau en médecine familiale de première ligne.

Une pression croissante sur les finances universitaires en immobilisations

Depuis juillet 2024, le niveau d'investissement autorisé en infrastructure universitaire a été limité rétroactivement, réduisant la marge de manœuvre liée à l'utilisation des soldes accumulés et des allocations normalisées. Cette mesure, survenue alors que les établissements structuraient leurs efforts pour le maintien des actifs, complexifie la réalisation de projets essentiels.

Le régime budgétaire d'investissement des universités (RBU) et la répartition des enveloppes d'investissement publiés en juillet dernier entraînent, quant à eux, une réduction de 55,5 M\$ des enveloppes normalisées pour le maintien des actifs, comparativement à l'année précédente. L'enveloppe dédiée à la prise en charge du déficit de maintien des actifs a diminué également, passant de 124,8 M\$ à 69,3 M\$. Par ailleurs, ces enveloppes n'ont pas été indexées depuis plus d'une décennie, ce qui accentue les écarts entre les besoins réels en matière d'investissements immobiliers et les ressources disponibles.

En matière de logement étudiant, les programmes de financement actuels ne tiennent pas suffisamment compte du modèle des résidences universitaires. Cette inadéquation limite le démarrage de plusieurs projets. L'enveloppe spécifique utilisée en 2023 pour bonifier le logement étudiant a permis l'ajout de plus de 500 chambres dans le réseau, mais ce résultat ne couvre qu'une partie des besoins. Par ailleurs, les restrictions sur les périodes d'amortissement des emprunts compliquent la structuration financière des projets hors marché.

Le vieillissement des infrastructures universitaires soulève des enjeux de santé et de sécurité, augmente les risques de bris de service et engendre des coûts supplémentaires en entretien et en assurance. Ces contraintes ont tendance à freiner le développement des établissements, alors que les attentes envers les universités continuent de croître.

Se préparer maintenant pour la croissance à venir

Au-delà des contraintes actuelles, les universités doivent dès aujourd'hui anticiper une croissance importante de leur effectif étudiant. La croissance de la population étudiante se manifeste déjà dans les cégeps (5 % de hausse entre 2024 et 2025) et commence à se faire sentir dans les universités. Cette tendance s'ajoute à une hausse générale des inscriptions, malgré une baisse temporaire du nombre d'étudiantes et étudiants internationaux.

Le manque de places en résidences étudiantes demeure ainsi un enjeu, malgré la diminution observée des inscriptions internationales. Inévitablement, cet afflux de nouvelles personnes étudiantes créera une forte pression du côté des investissements : réfection des bâtiments existants, ajout d'espaces adaptés aux besoins changeants de la clientèle étudiante et construction de nouvelles résidences.

Dans ce contexte, les limites imposées aux dépenses admissibles compliquent la réalisation de projets structurants. Or, le modèle de résidences étudiantes développé notamment par la Société immobilière de l'Université du Québec (SIUQ), situé sur les campus, abordable et flexible, répond bien aux attentes de la population étudiante. Sa reconnaissance comme solution adaptée à la crise du logement dans plusieurs régions du Québec mériterait d'être renforcée.

Sans une mobilisation rapide et coordonnée, le Québec pourrait se heurter à une limite de capacité : difficulté à accueillir les nouvelles cohortes, ralentissement du développement universitaire et réduction de l'accessibilité aux études supérieures.

Le défi du financement de fonctionnement

Sur le plan du fonctionnement, les établissements universitaires font face à des contraintes importantes. Bien que le gouvernement ait augmenté la subvention générale depuis 2018, cette hausse ne compense pas l'effet de l'inflation. En dollars constants, le financement des universités a diminué de 2,4 %, et cette baisse atteint 3,7 % pour l'UQ.

L'inflation, combinée à la hausse des coûts salariaux et technologiques, compromet la capacité des établissements à maintenir la qualité de l'enseignement, à soutenir les services aux étudiantes et étudiants et à investir dans l'innovation.

Par ailleurs, la révision annoncée de la grille de pondération, en vigueur depuis 2018, soulève des enjeux importants pour l'UQ. L'actuelle grille a engendré des disparités, notamment dans certains programmes en sciences humaines et en génie. Toute modification à cette grille devrait s'accompagner d'un soutien financier additionnel afin d'éviter des ajustements brusques dans le réseau universitaire.

Les marges de manœuvre des établissements étant déjà restreintes, tout changement non compensé risque d'entraîner des répercussions directes sur la population étudiante. Cette situation est particulièrement sensible pour le réseau de l'UQ, qui consacre une part importante de ses ressources à l'enseignement, ce qui réduit sa capacité à absorber les impacts budgétaires sans affecter les services aux étudiants et étudiantes.

Enfin, au printemps 2024, afin de contrer la concentration des revenus occasionnée par la dérèglementation, la nouvelle Politique québécoise de financement des universités a quant à elle remis en place une forme de redistribution des revenus générés par les personnes étudiantes internationales entre les universités. Concrètement, en intégrant la clientèle étudiante internationale dans les règles budgétaires des universités, le gouvernement du Québec a, du même souffle, lié le financement des universités et leurs fonds de fonctionnement à la présence de ces personnes dans les établissements. Le gouvernement réaffirmait, au même moment, l'importance accordée à la présence des personnes étudiantes internationales dans les universités et souhaitait « renforcer le rayonnement des établissements universitaires francophones en soutenant le recrutement, l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux ».

Des recommandations pour des effets mobilisateurs

Soutenir l'UQ, c'est assurer des infrastructures en bon état, des logements accessibles et des ressources financières stables. C'est aussi garantir aux étudiantes et étudiants, partout sur le territoire, un accès équitable à une formation universitaire de qualité et donner au Québec les moyens de préparer l'avenir. Les établissements de l'UQ souhaitent ainsi proposer des mesures constructives pour permettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'aider les universités à remplir pleinement leur mission.

Autoriser l'utilisation des sommes allouées en investissement

L'UQ souhaite que le gouvernement autorise une utilisation complète des sommes déjà allouées à ses établissements, incluant les soldes cumulés des dernières années. Cela permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins en maintien d'actif.

Il serait également souhaitable que le financement prévu dans le cadre du régime budgétaire d'investissement des universités soit ajusté pour mieux refléter les besoins actuels. Une attention particulière pourrait être portée à la diminution observée au cours des deux dernières années.

Enfin, un réexamen du niveau de bonification des allocations normalisées serait essentiel, le financement actuel se situant sous la cible de 2 % de la valeur de remplacement des bâtiments.

Adapter les mécanismes de financement aux projets de résidences étudiantes

L'UQ propose que les programmes de soutien au logement abordable soient adaptés pour mieux tenir compte des spécificités des résidences étudiantes, notamment en ce qui concerne la durée des baux de neuf mois et les exigences d'abordabilité.

Il serait également pertinent que des sommes soient prévues, à même le régime budgétaire d'investissement universitaire, pour appuyer la réalisation de projets de résidences étudiantes.

Renforcer le soutien au fonctionnement des universités

L'UQ souhaite que l'effet de l'inflation soit pris en compte dans l'allocation des sommes de fonctionnement. Il est également souhaité que le gouvernement couvre systématiquement les coûts de système, notamment en ce qui a trait à l'indexation du traitement salarial des employés de l'Université du Québec.

Pour nous joindre :

presidence@uquebec.ca



uquebec.ca

